

# JOURNAL OFFICIEL

La présente édition ne contient pas les publications contenant des données personnelles protégées. Dès lors, seule la version officielle sur papier fait foi.

JAA CH - 2900 Porrentruy - Poste CH SA – 47<sup>e</sup> année – N° 27 – Jeudi 7 août 2025

**Impressum** – Le « Journal officiel de la République et Canton du Jura » paraît chaque semaine, le jeudi. Terme de la remise des publications: le lundi à 12h. Ce délai peut être avancé si la date de parution est jour férié. Abonnement: 70 francs par an. Vente au numéro: Fr. 1.80. Rédacteur: Chancellerie d'Etat de la République et Canton du Jura, Rue de l'Hôpital 2, 2800 Delémont. Editeur: Centre d'impression Le Pays SA, Allée des Soupirs 2, Case postale 1116, 2900 Porrentruy, tél. 032 465 89 39, fax 032 466 51 04. Compte

de chèques postaux 15-336644-4. Tarif des insertions: Fr. 1.55 le mm, sur deux colonnes à la page (une colonne: 85 mm de large). Une publication ne peut être retirée que par une personne compétente; si la composition est terminée, elle est facturée. Les ordres de retrait ne peuvent être donnés que jusqu'au mardi, à 8h30. **Adresse postale pour l'envoi des publications:** Journal officiel de la République et Canton du Jura, c/o Centre d'impression Le Pays, CP 1116, 2900 Porrentruy 1. **Courriel:** journalofficiel@lepays.ch

## Publications des autorités cantonales

Chancellerie d'Etat

### Convocation du corps électoral Votation fédérale du 28 septembre 2025

Le Conseil fédéral a fixé au 28 septembre 2025 le vote populaire concernant:

- l'arrêté fédéral du 20 décembre 2024 relatif à l'impôt immobilier cantonal sur les résidences secondaires;
- la loi fédérale du 20 décembre 2024 sur l'identité électronique et d'autres moyens de preuves électroniques (Loi sur l'e-ID, LeID).

Le corps électoral est convoqué aux urnes pour se prononcer sur ces objets.

#### Droit de vote

Sont électeurs en matière fédérale:

- les Suisses, hommes et femmes, âgés de dix-huit ans qui ont leur domicile politique dans une commune du canton;
- les Suisses domiciliés à l'étranger, hommes et femmes, âgés de dix-huit ans, s'ils en font la demande auprès de leur commune d'origine ou de domicile antérieur;
- les gens du voyage de nationalité suisse s'ils en font la demande dans leur commune d'origine.

#### Clôture du registre des électeurs

Le registre des électeurs est clos la veille du scrutin à 18 heures. Aucune correction ne peut lui être apportée jusqu'à la clôture du scrutin.

Chancellerie d'Etat

### Suppression de numéros du Journal officiel en l'an 2025

L'édition hebdomadaire du Journal officiel sera supprimée aux dates suivantes:

Jeudis: 2 janvier, 24 avril, 26 juin, 17 juillet,  
31 juillet, 14 août, 25 décembre.

Delémont, décembre 2024.

Le chancelier d'Etat: Jean-Baptiste Maître.

#### Ouverture et clôture du scrutin

Le scrutin est ouvert du vendredi au dimanche aux heures fixées par le Conseil communal. Il doit être ouvert au moins dans les temps suivants:

- le dimanche de 10 à 12 heures.

Le scrutin est clos le dimanche à 12 heures.

#### Exercice du droit de vote

- Vote personnel à l'urne: l'électeur exerce son droit en déposant personnellement son bulletin dans l'urne.
- Vote par correspondance: l'électeur qui le souhaite peut voter par correspondance avec l'enveloppe de transmission dans laquelle il reçoit son matériel de vote, dès sa réception. Il glisse son bulletin dans la petite enveloppe de vote, la ferme et la glisse dans l'enveloppe de transmission. Il signe sa carte d'électeur, y inscrit le numéro postal et le nom de sa commune de vote et la glisse dans l'enveloppe de transmission de façon à ce que l'adresse du secrétariat communal apparaisse dans la fenêtre transparente. L'électeur ferme l'enveloppe de transmission et l'affranchit selon les tarifs en vigueur. L'enveloppe envoyée par courrier postal doit parvenir à l'administration communale au plus tard le vendredi précédant le jour du scrutin. L'électeur peut également glisser son enveloppe de transmission non affranchie dans la boîte aux lettres ou la remettre directement au guichet de l'administration communale.
- Suisses de l'étranger: ils peuvent voter par correspondance depuis l'étranger.

#### Duplicata

Un duplicata de la carte d'électeur peut être délivré au plus tard quarante-huit heures avant l'ouverture du scrutin.

#### Voies de recours

Les recours éventuels contre ce scrutin doivent être adressés par pli recommandé au Gouvernement cantonal dans les trois jours qui suivent la découverte du motif du recours, mais au plus tard le troisième jour après la publication des résultats officiels dans le Journal officiel du Canton. Pour le surplus, l'article 77 de la loi fédérale sur les droits politiques est applicable.

Delémont, le 7 août 2025.

La Chancellerie d'Etat.

Service des infrastructures

### Restriction de circulation

**Routes cantonales N<sup>os</sup> 6, 249, 249.1**

**Commune: La Baroche, Clos du Doubs, Boécourt, Bourrignon et Develier**

Vu les dispositions légales fédérales et cantonales, le Service des infrastructures informe les usagers que les routes sous-mentionnées seront fermées temporairement à tout trafic, comme précisé ci-après:

Motif: **Course de côte internationale Saint-Ursanne - Les Rangiers**

Tronçon: **RC 249: Saint-Ursanne - Les Malettes y compris la jonction de Grippons (A16 à Saint-Ursanne)**  
**RC 249.1: Carrefour Les Rangiers - La Caquerelle**  
**RC 6: Develier /Carrefour route de Montavon (Secteur Bois de Robe) La Malcôte (secteur Relais d'Ajoie)**

Durée: **Samedi 16 août 2025 de 5h30 à 21h00**  
**Dimanche 17 août 2025 de 5h30 à 21h00**

Renseignements: M. Dominique Brahier, chef de section (tél. 032 420 60 50); M. Denis Crelier, chef de région Ajoie (tél. 032 420 60 05)

La signalisation de déviation réglementaire sera mise en place.

Par avance, nous remercions la population et les usagers de leur compréhension pour ces perturbations du trafic. Nous les prions de bien vouloir se conformer strictement à la signalisation routière temporaire mise en place ainsi qu'aux indications du personnel de la manifestation, affecté à la sécurité du trafic.

Delémont, le 23 juillet 2025.

Service des infrastructures

Le chef de service: Yves-Alain Fleury.

Service des infrastructures

### Restriction de circulation

**Route cantonale N° 6**

**Commune: Boncourt**

Vu les dispositions légales fédérales et cantonales, le Service des infrastructures informe les usagers que la route sous-mentionnée sera fermée temporairement à tout trafic, comme précisé ci-après:

Motif: **Pose de conduites**

Tronçon: **Route du Jura**

Durée: **Du 18 août au 7 novembre 2025**

Particularités: La déviation se fera par la Rue de l'Ajoie (sous Milandre).  
La déviation des poids lourds en transit se fera sur l'A16.

Renseignements: M. Denis Crelier, chef de région Ajoie (tél. 032 420 60 05).

Les signalisations de chantier et de déviation réglementaires seront mises en place.

Par avance, nous remercions la population et les usagers de leur compréhension pour ces perturbations du trafic. Nous les prions de bien vouloir se conformer strictement à la signalisation routière temporaire mise en place ainsi qu'aux indications du personnel du chantier, affecté à la sécurité du trafic.

Delémont, le 22 juillet 2025.

Service des infrastructures

Le chef de service: Yves-Alain Fleury.

Dernier délai pour la remise des publications:

**jusqu'au lundi 12 heures**

## Publications des autorités communales et bourgeoises

### Châtillon

#### Election complémentaire par les urnes d'un-e membre du conseil communal le 19 octobre 2025

Les électrices et électeurs de la commune municipale de Châtillon sont convoqués aux urnes afin de procéder à l'élection complémentaire d'un-e membre du conseil communal, selon le système majoritaire à deux tours, conformément aux dispositions de la loi cantonale sur les droits politiques et du règlement communal sur les élections.

**Dépôt des candidatures:** Les actes de candidature doivent être remis au Conseil communal jusqu'au lundi 25 août 2025, à 12 h00. Ils indiqueront le nom, le prénom, l'année de naissance et la profession du (de la) candidat-e. Les actes de candidature doivent porter la signature manuscrite d'au moins cinq électeurs-trices domicilié-e-s dans la commune.

#### Ouverture du bureau de vote

**Lieu:** Salle communale, Route de Courrendlin 3, entrée nord. **Heures d'ouverture:** Dimanche 19 octobre 2025, de 10 h00 à 12 h00.

**Scrutin de ballottage éventuel:** Dimanche 9 novembre 2025, aux mêmes heures et dans les mêmes locaux.

Pour le second tour éventuel, les actes de candidature doivent être remis au Conseil communal jusqu'au mercredi 22 octobre 2025, à 12 h00. Ne peuvent faire acte de candidature que les personnes qui s'étaient présentées au premier tour.

Châtillon, le 31 juillet 2025.

Conseil communal.

### Courchavon

#### Election complémentaire par les urnes du vice-président des assemblées du 28 septembre 2025

A la suite de retards, le Conseil communal **annule le scrutin du 28 septembre 2025** publié dans le Journal officiel du jeudi 24 juillet 2025. Une nouvelle convocation des électeurs aux urnes sera publiée en temps voulu.

Courchavon, le 7 août 2025.

Conseil communal.

### Lajoux

#### Election complémentaire par les urnes d'un-e conseiller-ère communal-e le 19 octobre 2025

Les électrices et électeurs de la commune mixte de Lajoux sont convoqués aux urnes afin de procéder à l'élection complémentaire d'un-e conseiller-ère communal-e, selon le système majoritaire à deux tours, conformément aux dispositions de la loi cantonale sur les droits politiques et du règlement communal sur les élections.

**Dépôt des candidatures:** Les actes de candidature doivent être remis au Conseil communal jusqu'au lundi 25 août 2025, à 12 h00. Ils indiqueront le nom, le prénom, l'année de naissance et la profession du (de la) candidat-e. Les actes de candidature doivent porter la signature manuscrite du (de la) candidat-e et celles d'au moins cinq électeurs-trices domicilié-e-s dans la commune.

#### Ouverture du bureau de vote

**Lieu:** Salle de réunion du Conseil communal. **Heures d'ouverture:** Dimanche 19 octobre 2025, de 10 h00 à 12 h00.

**Scrutin de ballottage éventuel:** Dimanche 9 novembre 2025, aux mêmes heures et dans le même local.

Pour le second tour éventuel, les actes de candidature doivent être remis au Conseil communal jusqu'au mercredi 22 octobre 2025, à 12 h00. Ne peuvent faire acte de candidature que les personnes qui s'étaient présentées au premier tour.

Lajoux, le 4 août 2025.

Conseil communal.

### Montfaucon

#### Election complémentaire par les urnes d'un conseiller-ère communal-e le 19 octobre 2025

Les électrices et électeurs de la commune mixte de Montfaucon sont convoqués aux urnes afin de procéder à l'élection complémentaire d'un-e conseiller-ère communal-e, selon le système majoritaire à deux tours, conformément aux dispositions de la loi cantonale sur les droits politiques et du règlement communal sur les élections.

**Dépôt de candidatures:** Les actes de candidature doivent être remis au Conseil communal jusqu'au lundi 25 août 2025, à 12 h00. Ils indiqueront le nom, le prénom, l'année de naissance et la profession du (de la) candidat-e. Les actes de candidature doivent porter la signature manuscrite du (de la) candidat-e et celles d'au moins cinq électeurs-trices domicilié-e-s dans la commune.

#### Ouverture du bureau de vote

**Lieu:** Bureau communal. **Heures d'ouverture:** Dimanche 19 octobre 2025, de 10 h00 à 12 h00.

**Scrutin de ballottage éventuel:** Dimanche 9 novembre 2025, aux mêmes heures et dans le même local.

Pour le second tour éventuel, les actes de candidature doivent être remis au Conseil communal jusqu'au mercredi 22 octobre 2025, à 12 h00. Ne peuvent faire acte de candidature que les personnes qui s'étaient présentées au premier tour.

Montfaucon, le 10 juillet 2025.

Conseil communal.

### Montfaucon

#### Election complémentaire par les urnes d'un-e vice-président-e des assemblées le 19 octobre 2025.

Les électrices et électeurs de la commune mixte de Montfaucon sont convoqués aux urnes afin de procéder à l'élection complémentaire d'un-e vice-président-e des assemblées, selon le système majoritaire à deux tours, conformément aux dispositions de la loi cantonale sur les droits politiques et du règlement communal sur les élections.

**Dépôt de candidatures:** Les actes de candidature doivent être remis au Conseil communal jusqu'au lundi 25 août 2025 à 12 h00. Ils indiqueront le nom, le prénom, l'année de naissance et la profession du (de la) candidat-e. Les actes de candidature doivent porter la signature manuscrite du (de la) candidat-e et celles d'au moins cinq électeurs-trices domicilié-e-s dans la commune.

#### Ouverture du bureau de vote

**Lieu:** Bureau communal. **Heures d'ouverture:** Dimanche 19 octobre 2025, de 10 h00 à 12 h00.

**Scrutin de ballottage éventuel:** Dimanche 9 novembre 2025, aux mêmes heures et dans le même local.

Pour le second tour éventuel, les actes de candidature doivent être remis au Conseil communal jusqu'au mercredi 22 octobre 2025, à 12 h 00. Ne peuvent faire acte de candidature que les personnes qui s'étaient présentées au premier tour.

Montfaucon, le 10 juillet 2025.

Conseil communal.

## Moutier

### Votation populaire du dimanche 19 octobre 2025

Le Conseil municipal a fixé au dimanche 19 octobre 2025 la votation populaire relative à l'adoption du budget communal pour l'année 2026 en vue du transfert à la République et Canton du Jura au 1<sup>er</sup> janvier 2026.

Moutier, le 7 août 2025.

Conseil municipal.

## Moutier

### Votation populaire du dimanche 19 octobre 2025

Le Conseil municipal a fixé au dimanche 19 octobre 2025 la votation populaire relative à la nouvelle teneur du Règlement d'organisation et d'administration de la Commune municipale de Moutier en vue du transfert à la République et Canton du Jura au 1<sup>er</sup> janvier 2026.

Moutier, le 7 août 2025

Conseil municipal.

## Porrentruy

### Votation communale du 28 septembre 2025

Le Conseil municipal de Porrentruy fixe au dimanche 28 septembre 2025 et au jour précédent (samedi 27 septembre 2025), dans les limites des dispositions légales et réglementaires, le scrutin populaire communal concernant:

- Approuvez-vous un crédit de CHF 2900000.00 TTC, à couvrir par voie d'emprunt, pour la réalisation des viabilités et de l'équipement du nouveau lotissement La Perche II et de donner compétence au Conseil municipal pour la vente des parcelles?

Les bureaux de vote seront ouverts aux heures habituelles **dans le hall de l'Hôtel de Ville** (samedi de 10 h 00 à 12 h 00), ainsi que **dans la salle du Séminaire** (samedi de 17 h 00 à 19 h 00 et dimanche de 10 h 00 à 12 h 00).

Porrentruy, le 4 août 2025.

Conseil municipal.

## Porrentruy

### Information aux électeurs

En raison des travaux de rénovation du collège Stockmar, nous vous informons que le bureau de vote qui était situé dans ce bâtiment est déplacé à la salle du Séminaire.

Cependant, les heures d'ouverture des bureaux de vote ne changent pas et sont les suivantes:

**Hôtel de Ville:** Samedi de 10 h 00 à 12 h 00

**Salle du Séminaire:** Samedi de 17 h 00 à 19 h 00  
Dimanche de 10 h 00 à 12 h 00

Porrentruy, le 7 août 2025.

Conseil municipal.

## Avis de construction

### Alle

Requérants: Audrey et Ludovic Petignat, Achille-Merguin 5, 2942 Alle. Auteur du projet: Leschot Architecture Sàrl, 32, Faubourg Saint-Germain, 2900 Porrentruy.

Description de l'ouvrage: Transformation et agrandissement d'une maison familiale. Remplacement du chauffage au mazout par PAC air/eau (splitée). Installation d'un champ de capteurs solaires photovoltaïques sur toiture existante. Construction d'un couvert à voitures.

Cadastre: Alle. Parcelle N° 411, sise à la rue Coin du Jonc 38, 2942 Alle. Affectation de la zone: En zone à bâtir, Zone d'habitation, HA.

Dimensions: Longueur 17m74, largeur 15m79, hauteur 4m28, hauteur totale 7m28. Couvert à voitures: longueur 6m20, largeur 6m00, hauteur 3m35.

Genre de construction: Matériaux façades: maçonnerie existante, isolation périphérique, crépi blanc cassé sur panneaux ventilés. Toiture: tuiles TC rouges. Agrandissement: construction à ossature bois, revêtement de façade bardage bois naturel, toiture à deux pans, tuiles terre-cuite. Terrasse couverte avec toiture plate. Fermeture partielle en carrelés ajourés, bois naturel et toiture plate avec étanchéité et gravillons.

Dépôt public de la demande avec plans au secrétariat de la Commune d'Alle, Place de la Gare 1, 2942 Alle, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 8 septembre 2025.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Alle, le 30 juillet 2025.

Conseil communal.

### Les Bois

Requérants: Sébastien Tschan, Rue Guillaume-Triponez 21, 2336 Les Bois; Jeannie Tschan, Rue Guillaume-Triponez 21, 2336 Les Bois. Auteur du projet: RP Architecture Sàrl, Rue Centrale 16, 2740 Moutier.

Description de l'ouvrage: Construction d'une maison familiale de deux niveaux avec garage pour véhicules. Installation d'une pompe à chaleur air/eau posée à l'extérieur et pose de panneaux solaires en toiture.

Cadastre: Les Bois. Parcelles N°s 899 et 900, sises à la rue Au Jourez, 2336 Les Bois. Affectation de la zone: En zone à bâtir, Zone d'habitation, HA.

Dimensions: Longueur 13m00, largeur 8m15, hauteur 5m70, hauteur totale 9m35.

Genre de construction: Matériaux façades: bois et enduit blanc; toiture: tuiles ciment grises.

Dépôt public de la demande avec plans au secrétariat de la Commune des Bois, Rue Guillaume-Triponez 15, 2336 Les Bois, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 8 septembre 2025.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Les Bois, le 11 août 2025.

Conseil communal.

### Boncourt

Requérants: Pierre-Alain et Madyson Gigon, Route du Jura 33, 2926 Boncourt. Auteur du projet: Bâticoncept Architecture Sàrl, Grand-Rue 14, 2900 Porrentruy.

Description de l'ouvrage: Construction d'une maison familiale avec couvert à voitures, local de rangement, véranda bioclimatique et piscine.

Cadastre: Boncourt. Parcelle N° 3300, sise à la rue Les Clavières, 2926 Boncourt. Affectation de la zone: En zone à bâtir, Zone d'habitation, HAç.

Dimensions: Longueur 15m77, largeur 14m90, hauteur 5m49, hauteur totale 8m58. Piscine: 7m30 x 3m30.

Genre de construction: Façades: enduit intérieur, brique module ME, isolation périphérique, crépi blanc cassé. Toiture: charpente bois isolée, couverture tuiles béton gris ardoise. Pompe à chaleur air/eau. Panneaux photovoltaïques (8x).

Dépôt public de la demande avec plans au secrétariat de la Commune de Boncourt, Route de France 15, 2926 Boncourt, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 8 septembre 2025.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Boncourt, le 7 août 2025.

Conseil communal.

### Les Breuleux

Requérant et auteur du projet: Christian Gigandet, Rue de la Chaux 16, 2345 Les Breuleux.

Description de l'ouvrage: Démolition complète d'un ancien bâtiment (habitation et grange) sinistré suite à un incendie, avec évacuation des gravats.

Cadastre: Les Breuleux. Parcelle N° 2324, sise à la rue Les Champs devant Leu, 2345 Les Breuleux. Affectation de la zone: Hors zone à bâtir.

Dépôt public de la demande avec plans au secrétariat de la Commune des Breuleux, Rue des Esserts 2, 2345 Les Breuleux, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 8 septembre 2025.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Les Breuleux, le 18 juillet 2025.

Conseil communal.

### Les Breuleux

Requérant: Viande Sauser SA, Rue de la Gare 43, 2345 Les Breuleux. Auteur du projet: pga:pierre gianoli architectes, Pierre Gianoli, Rue du Brue 24-26, 2613 Villeret.

Description de l'ouvrage: Déconstruction de l'étage d'habitation existant (N+1). Agrandissement du bâtiment en est et ouest. Création de nouveaux espaces pour la boucherie, nouvelles places de parking et amélioration thermique du volume existant. Création de 3 appartements en remplacement de l'étage existant. Mise en place structurelle pour futur étage d'habitation.

Cadastre: Les Breuleux. Parcelle N° 1243, sise au lieu-dit Les Champs Montants, Rue de la Gare 43, 2345 Les Breuleux. Affectation de la zone: En zone à bâtir, Zone Mixte MA.

Dérogations requises: Article 117 al. 1 RCC (longueur du bâtiment); article 108 RCC (IUS).

Dimensions: Longueur 33m70, largeur 11m30, hauteur 6m00, hauteur totale 7m40.

Genre de construction: Façades: enduit int., double technique, ossature bois isolée, panneau fibre de bois, lattage et vide (ventilation), bardage bois couleur taupe. Toiture: charpente bois isolée, couverture en fibro-ciment de teinte anthracite + panneaux solaires noirs.

Dépôt public de la demande avec plans au secrétariat de la Commune des Breuleux, Rue des Esserts 2, 2345 Les Breuleux, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 8 septembre 2025.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Les Breuleux, le 18 juillet 2025.

Conseil communal.

### Clos du Doubs / Epiquerez

Requérant: Jacques Froidevaux, Essertfallon 37, 2886 Epiquerez. Auteur du projet: Luca Libralesso, En Guédât 26, 2885 Epauvillers.

Description de l'ouvrage: Régularisation de travaux effectués sans autorisation pour un espace didactique à contact avec la nature comprenant 3 tipis et une yourte, des toilettes sèches, des douches et une cuisine ouverte, et l'aménagement d'un « espace feu ».

Cadastre: Epiquerez. Parcelle N° 162, sise à la rue Les Longues Planches, 2886 Epiquerez. Affectation de la zone: Hors zone à bâtir.

Dérogation requise: Article 24 ss LAT.

Dimensions yourte: Longueur 10m00, largeur 10m00, hauteur 2m60, hauteur totale 4m70. Tipi 1: diamètre 6m00, hauteur totale 7m70. Tipi 2: diamètre 11m00, hauteur totale 7m90. Tipi 3: diamètre 9m00, hauteur totale 7m60. Cuisine ouverte: longueur 8m00, largeur 6m00, hauteur 2m06, hauteur totale 2m40. WC sèche: longueur 2m00, largeur 1m00. Douches: longueur 2m18, largeur 1m10.

Genre de construction: Yourte: ossature bois, tissu blanc, toiture: ossature bois, tissu blanc. Tipi 1, 2 et 3: ossature bois et tissu blanc. Cuisine ouverte: ossature bois. WC sèche: construction bois brun; douches: construction bois brun.

Dépôt public de la demande avec plans au secrétariat de la Commune de Clos du Doubs, Rue du 23-Juin 35, 2882 Saint-Ursanne, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 8 septembre 2025.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Saint-Ursanne, le 4 août 2025.

Conseil communal.

### Clos du Doubs / Montmelon

Requérant et auteur du projet: Outremont Sàrl Clos du Doubs, Socinstrasse 35, 4051 Bâle.

Description de l'ouvrage: Rénovation, transformation et extension de l'appartement existant.

Cadastre: Montmelon. Parcelle N° 244, sise à la rue Outremont, 2882 Saint-Ursanne. Affectation de la zone: Hors zone à bâtir.

Dérogation requise: Article 24 LAT (construction hors zone à bâtir).

Dimensions principales: Inchangées.

Genre de construction: Façades: maçonnerie existante, isolation intérieure, finitions extérieures avec crépi blanc cassé et bardage bois brut de sciage de teinte naturelle. Toiture: charpente bois, nouvelle couverture tuiles type Jura rouges.

Dépôt public de la demande avec plans au secrétariat de la Commune de Clos du Doubs, Rue du 23-Juin 35, 2882 Saint-Ursanne, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 8 septembre 2025.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Saint-Ursanne, le 4 août 2025.

Conseil communal.

### Courtételle

Requérants: Carine et Joël Schaffter, Vian Nagens 4, 7032 Laax. Auteur du projet: Lachat Construction Sàrl, Rue de l'Eglise 16, 2854 Bassecour.

Description de l'ouvrage: Pose d'isolation périphérique et réfection toiture avec isolation. Changement de chauffage avec nouvelle PAC. Pose panneaux photovoltaïques. Agrandissement balcon terrasse côté sud. Nouvelles fenêtres sous-sol (blanches) et stores globaux (gris). Pose d'un poêle intérieur à la place cheminée.

Cadastre: Courtételle. Parcelle N° 1575, sise à la Rue Abbé Grégoire-Joliat 33, 2852 Courtételle. Affectation de la zone: En zone à bâtir, Zone d'habitation, HA.

Dimensions: Longueur 12m60, largeur 10m70, hauteur 6m70, hauteur totale 7m20.

Genre de construction: Matériaux façades: enduit int., brique ciment existante, lame d'air, brique TC isolante existante, pose isolation périphérique, crépi blanc cassé

et gris (soubassement). Toiture: charpente existante, nouvelle couverture avec panneaux isolants JI Roof gris.

Dépôt public de la demande avec plans au secrétariat de la Commune de Courtételle, Rue Emile Sanglard 5, 2852 Courtételle, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 8 septembre 2025.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Courtételle, le 4 août 2025.

Conseil communal.

### Delémont

Requérant: Mondele SA, Route de Moutier 93, 2800 Delémont. Auteur du projet: Arches 2000 SA, Route de la Mandchourie 23, 2800 Delémont.

Description de l'ouvrage: Démolitions d'un bâtiment existant, d'une annexe de jardin et défrichements des arbres existants. Construction d'un immeuble de 5 appartements. Mise en place de panneaux solaires et d'une pompe à chaleur air/eau intérieure (sous-sol).

Cadastre: Delémont. Parcelle N° 145, sise à la Rue de l'Etang 1, 2800 Delémont. Affectation de la zone: En zone à bâtir, Zone d'habitation, HAa.

Dérogations requises: Article 61 RCC (alignements et distances par rapport aux équipements); article 226 RCC (nombre de niveaux).

Dimensions: Longueur 24m32, largeur 16m20, hauteur 7m25, hauteur totale 10m49.

Genre de construction: Matériaux façades: crépissage blanc cassé et beige. Toiture: toiture plate gravier avec panneaux solaires.

Dépôt public de la demande avec plans au Secrétariat de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux publics, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 8 septembre 2025.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Delémont, le 4 août 2025.

Service de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux publics.

### Delémont

Requérant: Jacques Lauber, Rue des Pervenches 16, 2800 Delémont. Auteur du projet: La Courtine SA, Route de Bollement 3, 2873 Saulcy.

Description de l'ouvrage: Rénovation et transformations des 3 appartements, rénovation de la toiture, rénovation des lucarnes, remplacement des fenêtres et remplacement du chauffage existant par une pompe à chaleur air/eau posée sur la terrasse du 3<sup>e</sup> étage.

Cadastre: Delémont. Parcelles N°s 1068 et 1066, sises à la Rue de Fer 2, 2800 Delémont. Affectation de la zone: En zone à bâtir, Zone centre, CA.

Dimensions: Bâtiment existant, dimensions inchangées.  
 Genre de construction: Façades: existantes, inchangées.  
 Toiture: petites tuiles plates pointues, teinte naturelle  
 Dépôt public de la demande avec plans au Secrétariat de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux publics, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixées au 8 septembre 2025.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Delémont, le 4 août 2025.

Service de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux publics.

### Muriaux

Requérant: Kevin Pascale, Le Roselet 124, 2345 Les Breuleux. Auteur du projet: Jacques Geiser, Trois-Cantons 42, 2333 La Ferrière.

Description de l'ouvrage: Construction d'une maison familiale, pose d'une pompe à chaleur air/eau posée à l'extérieur, pose d'une step Canplast Easy One 5EH, pose de panneaux solaires en toiture et construction d'un mur en pierre à proximité des limites parcellaires.

Cadastre: Muriaux. Parcelle N° 379, sise à la rue Cerneux-Veusil-Dessous, 2345 Le Cerneux-Veusil. Affectation de la zone: En zone à bâtir, Zone centre, Zone de village.

Dimensions: Longueur 13m90, largeur 13m90, hauteur 6m54, hauteur totale 9m13.

Genre de construction: Matériaux façades: crépi isolant blanc. Toiture: tuiles terre-cuite Rapperswil J72 anthracite.

Dépôt public de la demande avec plans au secrétariat de la Commune de Muriaux, Muriaux 31, 2338 Muriaux, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 8 septembre 2025.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Muriaux, le 17 juillet 2025.

Conseil communal.

### Saignelégier

Requérant: Ajdini Immobilier SARL, Chemin de la Saigne 4, 2350 Saignelégier, représenté par Villatype SA, 2744 Belprahon. Auteur du projet: Villatype SA, Le Champat 2, 2744 Belprahon.

Description de l'ouvrage: Rénovation des façades du bâtiment N° 4 existant, crépissage des façades, maçonnerie d'une embrasure, remplacement des portes de garage et remplacement du revêtement de la toiture métallique. Réaménagement des alentours, construction de plusieurs murs de soutènement, aménagement d'une grande place en bitume autour du bâtiment existant pour le stockage d'éléments d'échafaudage et autres

matériaux, pose de plusieurs clôtures métalliques et d'un portail métallique.

Cadastre: Saignelégier. Parcelle N° 997, sise au Chemin de la Saigne 4, 2350 Saignelégier. Affectation de la zone: En zone à bâtir, Zone d'activités, AA.

Dérogations requises: Article 133 al. 2 et article 134 al. 2 RCC (surface verte).

Dimensions: Selon plans.

Genre de construction: Matériaux façades: béton gris, crépi blanc cassé. Toiture: tôles métalliques grises.

Dépôt public de la demande avec plans au secrétariat de la Commune de Saignelégier, Rue de la Gare 18, 2350 Saignelégier, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 8 septembre 2025.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Saignelégier, le 15 juillet 2025.

Conseil communal.

### Soyhières

Requérant: Swisscom (Suisse) SA, Route des Arsenaux 41, 1700 Fribourg. Auteur du projet: Hitz et Partner SA, Tiefenastrasse 2, 3048 Worblaufen.

Description de l'ouvrage: Transformation d'une installation de communication mobile pour le compte de Swisscom (Suisse) SA avec de nouvelles antennes pour les technologies 3G, 4G et 5G / SYHA.

Cadastre: Soyhières. Parcelle N° 1064, sise au lieu-dit CFF, 2805 Soyhières. Affectation de la zone: Hors zone à bâtir. Plan spécial: La Grosse Fin (décharge contrôlée).

Dérogation requise: Article 24 LAT.

Dimensions: Existantes et sans changement.

Genre de construction: Matériaux existants et sans changement.

Dépôt public de la demande avec plans au secrétariat de la Commune de Soyhières, Route de France 36, 2805 Soyhières, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 8 septembre 2025.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Soyhières, le 6 août 2025.

Conseil communal.

## Mises au concours

**JURA**  **CH** RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA

Rectificatif de l'avis publié dans le Journal officiel N° 26 du jeudi 24 juillet 2025: délai de postulation fixé au 11 août 2025 au lieu du 4 août 2025.



Suite au départ de la titulaire, et dans la perspective d'une prochaine réorganisation, le Service du Registre foncier et du Registre du commerce met au concours le poste de

### Conservateur du Registre foncier et préposé du Registre du commerce (H/F) à 80%

#### Poste à 80% (100% possible temporairement)

**Mission:** Vous assurez des missions d'expertise et de gestion administrative. Vous soutenez l'équipe dans l'exécution de ses tâches et rendez compte au Département des finances sur les activités du service. Vous assurez la tenue du Registre foncier et du Registre du commerce en procédant notamment à un examen juridique des dossiers et documents traités par le service. Vous fournissez les renseignements y relatifs à l'ensemble des partenaires concernés. Vous représentez l'unité voire l'autorité cantonale auprès des instances de coordination. Vous contribuez activement aux réflexions relatives à la réorganisation.

**Profil:** Vous êtes au bénéfice d'un master universitaire en droit. Vous êtes idéalement titulaire d'un brevet de notaire ou d'avocat. Vous justifiez d'une expérience professionnelle de 2 à 4 ans dans un domaine similaire, notamment en droit foncier et commercial. Vous maîtrisez les outils informatiques usuels. Vous êtes reconnu pour votre entregent, rigueur et autonomie. Vous avez des aptitudes en communication et rédactionnelles avérées. Vous êtes capable de conduire et fédérer une équipe.

#### Fonction de référence et classe de traitement:

Responsable de secteur IIc / Classe 20.

**Entrée en fonction:** 1<sup>er</sup> septembre ou à convenir.

**Lieu de travail:** Delémont.

**Contact:** Renseignements peuvent être obtenus auprès de Rosalie Beuret Siess, ministre des finances, tél. 032 420 55 03.

**Délai de postulation:** 11 août 2025.

Les candidatures, accompagnées des documents usuels, doivent être adressées au Service des ressources humaines de la République et Canton du Jura par le biais de notre site internet: [www.jura.ch/emplois](http://www.jura.ch/emplois)

**JURA**  **CH** RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA

Suite au départ à la retraite du titulaire, le Centre médico-psychologique pour adultes recherche un-e

#### Assistant-e social-e

**Votre mission:** En tant qu'assistant-e social-e, vous accompagnez les patients en psychiatrie dans la gestion de leurs problématiques sociales. Vous travaillez en étroite collaboration avec les équipes de soins pluridisciplinaires et les partenaires socio-sanitaires externes.

**Vos responsabilités:** Evaluer la situation sociale des patients dans le cadre du projet thérapeutique global.

Soutenir les patients dans leurs démarches administratives, juridiques et sociales. Collaborer avec les institutions partenaires (assurances, services sociaux, logement, etc.). Participer aux réunions de suivi clinique et colloques institutionnels. Rédiger des rapports sociaux et assurer un suivi individualisé. Informer et sensibiliser les équipes soignantes aux problématiques sociales. Assurer des interventions sur plusieurs sites du CMP en fonction des besoins.

**Votre profil:** Diplôme d'assistant-e social-e ou titre jugé équivalent reconnu en Suisse. Expérience ou intérêt marqué pour le domaine de la psychiatrie. Bonne connaissance du réseau socio-sanitaire et des législations sociales suisses. Maîtrise des outils bureautiques usuels. Capacité à travailler en équipe interdisciplinaire. Sens de l'organisation, autonomie, discrétion et respect du secret professionnel. Permis de conduire et mobilité (interventions multi-sites nécessaires).

**Nous offrons:** Un cadre de travail stimulant et bienveillant au sein d'une équipe pluridisciplinaire. Une activité diversifiée au sein de plusieurs unités psychiatriques. Des opportunités de formation continue. Un environnement valorisant la santé psychique et physique de ses collaborateurs. Des conditions de travail selon les normes en vigueur dans l'institution.

**Taux d'occupation:** 80%

**Lieu de travail:** Multi-sites

**Entrée en fonction:** 1<sup>er</sup> décembre 2025 ou à convenir.

**Candidature:** Merci d'adresser votre dossier complet (lettre de motivation, CV, diplômes, certificats de travail) à: Centre Médico-Psychologique, Ressources humaines, à: Fbg des Capucins 20, 2800 Delémont, ou [cmp.postulations@jura.ch](mailto:cmp.postulations@jura.ch)

**Renseignements:** Tél. 032 420 51 29, M<sup>me</sup> Cornelia Berberat, secrétaire générale.

## H\UTE ÉC-LE PÉDAGOGIQUE BEJUNE

La Haute École Pédagogique BEJUNE forme les enseignant-e-s des cantons de Berne (partie francophone), du Jura et de Neuchâtel. Elle déploie ses activités sur trois sites, situés à Bienne, Delémont et La Chaux-de-Fonds.

La HEP-BEJUNE met au concours le poste suivant:

### Collaboratrice administrative ou collaborateur administratif de 60% à 70%

pour le service de l'administration et le service des ressources humaines, sur le site de Bienne.

Plus d'informations sur <https://recrutement.hep-bejune.ch>

Délai de postulation: 24 août 2025

## Marchés publics

### Appel d'offres

#### Adjudicateur

**Service d'achat:** SEDE - Syndicat d'assainissement des eaux de Delémont et environs, Bois du Treuil 4, 2805 Soyhières (Suisse). Tél. +41 32 422 02 52. E-mail: *pierre-michel.seuret@lesede.ch*

**Service demandeur (adjudicateur):** SEDE - Syndicat d'assainissement des eaux de Delémont et environs, Bois du Treuil 4, 2805 Soyhières (Suisse). Tél. +41 32 422 02 52. E-mail: *pierre-michel.seuret@lesede.ch*

#### Objet et étendue du marché

Prestations de service pour l'étude du projet d'ouvrage et l'exécution des travaux d'assainissement du module de prétraitement de la STEP de Soyhières.

**Vocabulaire commun de l'UE pour les marchés publics** (Common Procurement Vocabulary, CPV)

**CPV principal:** 71300000 - Services d'ingénierie

**Autres CPV:** 71000000 - Services d'architecture, services de construction, services d'ingénierie et services d'inspection

**Accords internationaux:** Non

#### Délais

**Remise de l'offre:** 16.9.2025 - 16h00

**Offre valable jusqu'au:** 16.9.2026

### Adjudication

#### Adjudicateur

**Service d'achat:** DEN - Service de l'informatique, Route de Moutier 109, 2800 Delémont (Suisse). Tél. +41 32 420 59 00. E-mail: *secre.sdi@jura.ch*

**Service demandeur (adjudicateur):** Gouvernement de la République et Canton du Jura, Rue de l'Hôpital 2, 2800 Delémont (Suisse)

#### Adjudicataire

**Soumissionnaire:** Swisscom (Schweiz) AG, Alte Tiefenaustrasse 6, 3050 Bern (Suisse)

#### Prix de l'offre retenue:

CHF 399896.92 CHF avec TVA de 8,1%

**Nombre d'offres reçues:** 3

#### Décision d'adjudication

**Date de la décision d'adjudication:** 3.12.2024

**Publication de l'appel d'offres sur Tenders Electronic**

**Daily (TED):** Oui

#### Organe de publication:

Journal officiel de la République et Canton du Jura

#### Objet du marché

**Cette publication concerne:** Appel d'offres

**Numéro de la publication:** #934-01

**Date de publication:** 22.8.2024

#### Organe de publication:

Journal officiel de la République et Canton du Jura

**Accords internationaux:** Oui

**Genre de marché:** Service

**Objet et étendue du marché:** Prestations d'exploitation Share-point - Nintex - Muhimbi pour la République et Canton du Jura

**Vocabulaire commun de l'UE pour les marchés publics** (Common Procurement Vocabulary, CPV)

**CPV principal:** 72000000 - Services de technologies de l'information, conseil, développement de logiciels, internet et appui

**Documents:** Pas d'indication.

## Divers

Syndicat de chemins Kohlberg-Raimeux

### Assemblée générale extraordinaire

**Mardi 26 août 2025, à 20h 00, à la salle de gymnastique de Vermes**

Ordre du jour:

1. Ouverture de l'assemblée par le président.
2. Désignation d'un scrutateur.
3. Procès-verbal de la dernière assemblée générale.
4. Présentation des travaux d'amélioration du chemin avec devis.
5. Décider de donner mandat au comité pour réaliser les travaux et d'assurer son financement.
6. Informations sur les travaux au Château de Raymontpierre.
7. Divers.

Vermes, le 31 juillet 2025.

Le Syndicat.

Dernier délai pour la remise des publications:

**jusqu'au lundi 12 heures**